

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 21

THE PUBLIC SCHOOLS AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Minister Schmidt

THAT Clause 5(1) of the Bill be amended by striking out "July 1, 2024" and substituting "the day it receives royal assent".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 21

LOI MODIFIANT LA LOI SUR
LES ÉCOLES PUBLIQUES

Motion de M^{me} la ministre Schmidt

Il est proposé que le paragraphe 5(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « le 1^{er} juillet 2024 », de « le jour de sa sanction ».